



SYNERGIE UKINGO WETU



ARCHE D'ALLIANCE



HAKI ZANGU



APPEL URGENT !

Demande de libération 5 jeunes Défenseurs des Droits de l'Homme des mouvements citoyens LUTTE POUR LE CHANGEMENT et JICHO LA RAIYA en détention à la prison centrale de Goma Munzenze en province du Nord-Kivu respectivement depuis Juin et Mars 2021 et dont le procès tarde à être organisé pour des raisons non élucidées.

A l'intention d(e)u :

- Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre National des Droits Humain de la RDC ;
- Monsieur le Gouverneur militaire de la Province du Nord Kivu ;
- Monsieur l'Auditeur Supérieur près la Cour Militaire du Nord-Kivu ;
- Monsieur le premier Président de la Cour Militaire du Nord-Kivu ;
- Monsieur l'Auditeur de Garnison du Tribunal Militaire de Garnison de Goma ;
- Monsieur le Président du Tribunal Militaire de Garnison de Goma ;
- Mesdames et Messieurs les Députés nationaux du Nord-Kivu.

Honorables, Excellence, Mesdames, Messieurs les dignes Représentants de l'Etat Congolais et de la Province du Nord Kivu ;

Nos organisations attirent votre attention sur la situation calamiteuse que traversent cinq (5) Jeunes épris de paix et qui exercent leur ministère dans 2 mouvements citoyens différents,

notamment la LUTTE POUR LE CHANGEMENT et JICHO LA RAIYA en République Démocratique du Congo, aux arrêts à la prison centrale de Goma Munzenze depuis plusieurs mois, soit 4 mois pour ceux de la LUCHA et 9 mois pour ceux de Jicho la Raiya.

Pour la petite histoire :

1. Pour avoir adressé en date du 18 Février 2021 à Monsieur le Chef de la Division Provinciale de la Santé une correspondance avec comme objet « *Changement ou permutation des Agents du Bureau Central de la Zone de Santé (BCZS) et de HGR/Kirotshe* » et prendre part à un sit-in organisé devant l'Hôpital Général de Référence (HGR) de Kirotshe dénonçant dans le cadre de leur ministère une mauvaise gestion au niveau de la zone de santé de Kirotshe dans le groupement de Bweremana en territoire de Masisi, et la perception d'une taxe illégale par l'entreprise intervenant dans la réhabilitation des routes de ce territoire. Cette action citoyenne a valu à ces 3 jeunes leur liberté sur plainte du responsable de l'Hôpital Général de Référence de Kirotshe et celui de l'entreprise CONTRAMAD intervenant dans la réhabilitation des routes du même lieu subséquemment à l'arrestation intervenue, ce qui les a coûté à la police 48h sans une quelconque forme d'audition ni d'information formelle sur la raison de leur arrestation avant d'être transférés au parquet près le Tribunal de Paix de Masisi Centre où 2 semaines après, ceux-ci se verront transféré à Goma au parquet près le Tribunal de Grande Instance de Goma avant d'être transféré à la Prison Centrale de Goma MUNZENZE où ils croupissent jusqu'aujourd'hui.
2. Au mois de mai, après l'éruption du volcan Nyiragongo, le mouvement pro démocratie LUTTE POUR LE CHANGEMENT via son compte tweet avait dénoncé des présumés détournements de dons destinés aux sinistrés par certains agents de la fondation Denise Nyakeru Tshisekedi. C'est suite à cette dénonciation que nos organisations apprendront plusieurs mois après que le nommé Parfait MUHANI et Ghislain MUHIWA ont été respectivement arrêté en date du 7 juillet et 23 Août 2021 consécutivement à la plainte de la Fondation précitée du lundi 7 juin 2021, plainte qui, malheureusement ne montre aucunement en quoi ces deux jeunes ont été auteurs de près ou de loin du tweet pour que, par la suite, ces derniers soient privés de leurs libertés.

Honorables, Excellence, Mesdames, Messieurs les dignes Représentants de l'Etat Congolais et de la Province du Nord Kivu, étant donné que ces arrestations dont sont victimes 5 jeunes sont entachées d'irrégularités chacune à son niveau, il y a lieu de noter des violations flagrantes des certaines dispositions de notre prestigieuse constitution et de l'édit n° 001/2019 du 30 novembre 2019 portant protection des défenseurs des droits humains en province du Nord-Kivu.

Eu égard de ce qui précède, *nos organisations condamnent* fermement ces arrestations qu'ils qualifient d'arbitraires et ainsi exhortent les autorités judiciaires congolaises de n'appliquer rien que la loi en oubliant pas la liberté d'association et d'expression qui, d'ailleurs rencontre la volonté du président de la République Démocratique du Congo, son Excellence Antoine FELIX TSHISEKEDI TSHILOMBO qui prône l'Etat des droits.

C'est ici l'occasion de rappeler que le gouvernement congolais avait accepté lors de l'EPU (examen périodique universel) de Mai 2019 à Genève, les recommandations relatives à la protection et la sécurité des défenseurs des droits dont la mise œuvre est attendue par les Etats membres des Nations Unies.

En espérant que vous allez faire de cette situation votre préoccupation majeure et une priorité pour stopper les irrégularités dénoncées en y apportant solution, nous vous prions d'agrèer, Honorables, Excellence, Mesdames, Messieurs les dignes fils et filles représentants de l'Etat Congolais et de la Province du Nord Kivu, l'expression de notre parfaite collaboration.

Ainsi fait à Goma, le 25 Octobre 2021

Les organisations signataires :

1. Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH) ;
2. Synergie UKINGO WETU (SUWE, Nord-Kivu) ;
3. SOS - Information Juridique Multisectorielle (SOS IJM);
4. Arche d'Alliance (ARAL) ;
5. Haki Zangu ;
6. Réseau de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme, Victimes et Témoins (VIWINE, Sud-Kivu) ;
7. Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) ;
8. Réseau de Protection des Défenseurs des Droits Humains, Victimes, Témoins et Professionnels des medias (REPRODEV-Kinshasa) ;
9. Réseau de Protection des Défenseurs des droits de l'Homme Victimes et Témoins (REPRODHOVIT, Sud-Kivu/Uvira et Fizi).

Contacts presse :

Vicar BATUNDI HANGI pour la SUWE

suwe.protection2014@gmail.com

bhangivicar@gmail.com

Bruno VINAY pour Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme

E-mail : b.vinay@aedh.org

Nancy MAISHA pour SOS-IJM

sosijm.protection@gmail.com